

Crise sanitaire : le CNL renforce son action territoriale en faveur des librairies et des maisons d'édition

Dans le cadre du son plan de relance pour la filière du livre en France, le Centre national du livre (CNL) a, en 2020, travaillé en étroite collaboration avec les régions pour intensifier les aides aux librairies et maisons d'édition dans les territoires. Cette synergie entre le CNL et les régions en faveur des acteurs du livre a pris différentes formes, et sera amplifiée en 2021.

I. Le fonds de soutien exceptionnel du CNL à la librairie et aux maisons d'édition abondé par la région Pays de la Loire à hauteur de 230 000 €

La région Pays de la Loire est venue renforcer le fonds de soutien du CNL aux librairies et aux maisons d'édition à hauteur de 230 000 €, 200 000 € étant consacrés aux librairies, et 30 000 € aux maisons d'édition.

Le CNL a ainsi versé près d'1 M€ aux 57 librairies ligériennes, dont 80% (800 000 €) proviennent directement du fonds de soutien, et 20% (200 000 €) de son abondement par la Région. Ce montant global correspond à 100% des charges fixes des librairies sur la période de fermeture administrative du premier confinement.

Le CNL a également renforcé de 30 000 € le fonds consacré à la subvention exceptionnelle à la relance des maisons d'édition grâce au soutien de la région des Pays de la Loire, jusqu'à atteindre le plafond de l'aide pour chaque éditeur. Ainsi trois éditeurs ligériens au chiffre d'affaire supérieur à 500 000 € ont perçu une aide globale de 60 000 €.

Il est en outre à noter que le partenariat avec la région, élargi à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, a également permis de soutenir les maisons d'édition au chiffre d'affaires inférieur à 500 000 €.

En savoir plus sur le plan d'urgence et le plan de relance du CNL : [ici](#)

II. Résultat du travail de concertation sur les aides exceptionnelles à la librairie mené par le CNL avec quatre régions : 195 librairies soutenues.

La région des Hauts de France a ouvert un dispositif exceptionnel permettant de compléter à hauteur de 20%, directement auprès des librairies, l'aide exceptionnelle de 571 000 € versée par le CNL à 63 librairies du territoire.

Le CNL et les régions Centre-Val-de-Loire, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont échangé sur les demandes reçues et sur les résultats de leurs comités d'examen, afin de s'assurer de la complétude des aides de leurs plans de relance respectifs à la filière du livre.

Au total en 2020, le CNL a versé pour ces 4 territoires le montant **global de 2,2 M€**, ce qui correspond au **soutien de 195 librairies**, selon la répartition suivante : Centre-Val-de-Loire : 38 librairies/479 000€ ; Normandie : 56 librairies/705 000€ ; Provence-Alpes-Côte d'Azur : 101 librairies/1 025 000€.

III. Une politique territoriale volontariste

Depuis 2014, le CNL développe une politique territoriale ambitieuse, qui vise à inciter les régions à augmenter leur aide financière en faveur de la librairie indépendante et à soutenir les librairies inéligibles aux aides des dispositifs nationaux du CNL du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment insuffisants, mais contribuant significativement à la diffusion du livre dans les territoires ruraux et périurbains.

En partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL mobilise des ressources supplémentaires pour développer une politique publique du livre axée sur la librairie, complémentaire à son action nationale.

Conformément à ces objectifs, 9 accords-cadres triennaux sont actuellement en vigueur avec les régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion, dont 5 ont été prorogés pour l'année 2021 au titre des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire (Bretagne, Centre-Val-de-Loire, La Réunion, Normandie, Occitanie).

Une nouvelle convention triennale a été lancée en juillet 2020 avec la région et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour leur contrat de filière du livre. La Région et la DRAC Nouvelle Aquitaine et l'ALCA s'engagent également avec le CNL pour un troisième contrat de filière du livre triennal pour les années 2021 à 2023. D'autres conventions sont à l'étude à l'horizon 2021/2022 avec les régions des Hauts-de-France et des Pays-de-la-Loire.

Enfin, un nouveau cycle de conventionnement sera lancé en 2022 à l'issue de l'évaluation de la politique territoriale du CNL.

Retrouvez l'actualité du CNL
www.centrenationaldulivre.fr